

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NANOBIOTIX RENFORCE SA VISIBILITÉ FINANCIÈRE EN AMENDANT SON ACCORD DE LICENCE GLOBALE POUR JNJ-1900 (NBTXR3) QUI ÉTEND SON HORIZON DE TRÉSORERIE JUSQU'À MI-2026

Conférence téléphonique et diffusion en direct prévues le 18 mars 2025 à 8h30 EST / 13h30 CET

PARIS et CAMBRIDGE, Mass. (États-Unis), 17 mars 2025 - [NANOBIOTIX](#) (Euronext : NANO — NASDAQ : NBTX – la « Société »), société française de biotechnologie en phase de développement clinique avancé, pionnière des approches fondées sur les nanoparticules pour révolutionner les bénéfices des traitements des patients atteints de cancer ou d'autres maladies, annonce aujourd'hui l'amendement de son accord mondial de licence avec Janssen Pharmaceutica NV, une société du groupe Johnson & Johnson, qui lui permet de franchir une étape supplémentaire dans l'exécution rigoureuse de sa stratégie financière.

L'amendement supprime l'engagement de Nanobiotix de financer l'étude NANORAY-312 en contrepartie d'une renonciation à certains futurs potentiels paiements d'étapes, tout en maintenant la possibilité pour Nanobiotix de percevoir des revenus via des potentiels paiements d'étapes importants.

Éléments clés de l'amendement

- Johnson & Johnson prendra à sa charge les coûts de NANORAY-312 jusqu'à la fin de cet essai clinique :
 - Johnson & Johnson assumera la quasi-intégralité des coûts restants jusqu'à la fin de l'étude de Phase 3 pivot en cours moins une petite partie restant à la charge de Nanobiotix.
- La valeur du contrat global de licence est réajustée d'environ 2,7 milliards de dollars à environ 2,6 milliards de dollars :
 - L'ajustement des potentiels futurs paiements d'étape dans l'amendement représentent un total de 105 millions de dollars tout en maintenant les premiers paiements d'étapes significatifs potentiels et des centaines de millions de dollars dans les prochaines années et liés aux programmes cliniques dans le cancer de la tête et du cou non éligible au cisplatine et dans le cancer du poumon non-à-petites cellules de stade 3 non résécable.
 - L'accord global de licence, désormais évalué approximativement à 2,6 milliards de dollars, comprend la possibilité pour Nanobiotix de recevoir des paiements, en cas de succès, qui incluent :
 - 1,77 milliard de dollars, au total, en paiements d'étapes potentiels de développement, réglementaires et de vente liés aux premiers programmes incluant le cancer de la tête et du cou pour les patients non éligibles au cisplatine et le cancer du poumon non-à-petites cellules de stade 3 non résécable.
 - 650 millions de dollars, au total, en paiements d'étapes potentiels supplémentaires de développement, réglementaires et de vente liés à cinq nouvelles indications qui pourraient être développées par Johnson & Johnson à son entière discrétion.
 - 165 millions de dollars, au total, en paiements d'étapes potentiels de développement, réglementaires et de vente pour la Chine, la Corée du Sud, Singapour et la Thaïlande.
 - Au-delà des environ 2,6 milliards de dollars en paiements d'étapes potentiels mentionnés ci-dessus, Nanobiotix reste éligible à 220 millions de dollars en paiements d'étapes potentiels de développement et réglementaires pour chaque nouvelle indication qui pourrait être développée par Nanobiotix, en accord avec Johnson & Johnson.
 - Les redevances à taux progressifs à deux chiffres (un peu plus de 10% à un peu plus de 20%) restent inchangées
- Extension significative de la visibilité financière et réduction des coûts opérationnels :
 - L'amendement a permis à Nanobiotix de renforcer sa visibilité financière, étendant son horizon de trésorerie jusqu'à mi-2026. La Société continue d'explorer des options de financement supplémentaires — de préférence non dilutives — pour prolonger davantage sa visibilité financière jusqu'en 2027.
 - Nanobiotix s'attend également à une réduction significative de sa consommation de trésorerie, étant donné que l'étude de Phase 3 en cours représentait auparavant une partie importante des coûts opérationnels de la Société.

« Notre approche financière rigoureuse constitue un pas important et s'inscrit dans notre tendance en vue de la stabilité et la rentabilité à long terme », a déclaré Bart Van Rhijn, directeur financier et du business

développement de Nanobiotix. « Les termes de l'accord de licence révisés avec Johnson & Johnson assurent un alignement opérationnel compte tenu des changements dans les responsabilités concernant NANORAY-312 tout en préservant l'opportunité de paiements d'étapes clés et en étendant la visibilité financière de Nanobiotix jusqu'à mi-2026. Nous sommes satisfaits de ce que nous considérons comme un coût du capital avantageux résultant des termes de cet amendement. Nous continuons d'évaluer des solutions financières supplémentaires, de préférence non dilutives, afin de prolonger notre horizon financier jusqu'en 2027 et ainsi d'orienter notre perspective vers une source durable de revenus grâce aux centaines de millions de paiements d'étapes potentiels liés à nos programmes phares dans les années à venir. »

Conférence téléphonique et webcast

Nanobiotix tiendra une conférence téléphonique et une diffusion en direct sur Internet le mardi 18 mars 2025 à 8h30 EST / 13h30 CET, avant l'ouverture du marché américain. Au cours de la conférence, Laurent Levy, président du directoire, et Bart van Rhijn, directeur financier et du business développement, présenteront brièvement l'amendement et son impact sur la Société avant de répondre aux questions des participants.

Lien vers le formulaire d'inscription et d'accès à la conférence : [cliquez ici](#)

Les détails de la conférence téléphonique sont également disponibles dans la section Investisseurs du site web de la Société : www.nanobiotix.com. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant le début de l'événement. Une rediffusion de la conférence sera disponible peu après la fin de celle-ci et sera archivée sur le site Web de la Société.

Les participants sont invités à envoyer leurs questions à l'avance par courriel à l'adresse investors@nanobiotix.com.

À propos de JNJ-1900 (NBTXR3)

NBTXR3 est un nouveau produit en oncologie, potentiellement le premier de sa catégorie, composé de nanoparticules d'oxyde d'hafnium fonctionnalisées. NBTXR3 est administré par injection intra-tumorale unique et activé par radiothérapie. La preuve de concept a été réalisée dans les sarcomes des tissus mous pour lesquels le produit a reçu un marquage CE européen en 2019. Le mécanisme d'action physique du produit candidat est conçu pour induire la mort des cellules tumorales dans la tumeur injectée lorsqu'il est activé par radiothérapie, déclenchant ensuite une réponse immunitaire adaptative et une mémoire anticancéreuse à long terme. Compte tenu du mécanisme d'action physique, Nanobiotix pense que NBTXR3 pourrait être adapté à toutes les tumeurs solides pouvant être traitées par radiothérapies et à toutes les combinaisons thérapeutiques, en particulier les checkpoints inhibiteurs.

NBTXR3 activé par radiothérapie est évalué dans de multiples tumeurs solides seul ou en combinaison avec des checkpoints inhibiteurs anti-PD-1, notamment dans NANORAY-312 - une étude globale de Phase 3 randomisée dans les cancers épidermoïdes de la tête et du cou localement avancés. En février 2020, la Food and Drug Administration des États-Unis a accordé la désignation réglementaire Fast Track pour l'étude de NBTXR3 activé par radiothérapie, avec ou sans cetuximab, pour le traitement des patients atteints de carcinome épidermoïde localement avancé de la tête et du cou qui ne sont pas éligibles à une chimiothérapie à base de platine - la même population que celle évaluée dans l'étude de Phase 3.

Compte tenu des domaines d'intérêt de la Société, et du potentiel évolutif de NBTXR3, Nanobiotix s'est engagée dans une stratégie de collaboration avec des partenaires de classe globale pour étendre le développement du produit candidat parallèlement à ses voies de développement prioritaires. Conformément à cette stratégie, en 2019, Nanobiotix a conclu une collaboration de recherche clinique large et complète avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas pour parrainer plusieurs études de Phase 1 et de Phase 2 afin d'évaluer NBTXR3 dans différents types de tumeurs et en combinaisons avec différents agents anti-cancéreux. En 2023, Nanobiotix a annoncé un accord de licence globale pour le co-développement et la commercialisation de NBTXR3 avec Janssen Pharmaceutica NV.

À propos de NANOBIOTIX

Nanobiotix est une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des millions de patients ; elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La philosophie de Nanobiotix est ancrée dans le concept de repousser les limites de ce qui est connu pour élargir les possibilités de la vie humaine.

Constituée en 2003, Nanobiotix a son siège social à Paris, en France et est cotée sur Euronext Paris depuis 2012 et sur le Nasdaq Global Select Market à New York depuis décembre 2020. La Société détient des filiales dont une notamment à Cambridge, Massachusetts (États-Unis).

Nanobiotix est propriétaire de plus de 25 familles de brevets associés à trois (3) plateformes nanotechnologiques ayant des applications dans 1) l'oncologie ; 2) la biodisponibilité et la biodistribution ; et 3) les troubles du système nerveux central.

Pour plus d'informations sur Nanobiotix, consultez le site www.nanobiotix.com ou suivez-nous sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de safe harbor du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995 incluant notamment des déclarations concernant la réalisation prévue du Placement Privé Concomitant par la Société et les actions supplémentaires devant être souscrites par JJDC sous réserve des autorisations réglementaires requises. Les mots tels que « s'attend », « a l'intention », « peut », « pourrait », « planifie », « potentiel », « devrait » et « sera » ou la négative de ces expressions et des expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles du management de la Société et sur les informations actuellement à sa disposition. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences significatives entre les résultats prospectifs de Nanobiotix, tels que les conditions du marché et les risques liés aux activités et les performances financières de Nanobiotix. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la Société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Nanobiotix en anglais intitulé « Form 20-F » auprès de la SEC le 24 avril 2024 à la rubrique « Item 3.D. Risk Factors », dans le Document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 24 avril 2024, dans la rubrique « facteur de risque supplémentaire » du rapport semestriel déposé le 18 septembre 2024 en anglais intitulé 6-K auprès de la SEC et en français auprès de l'AMF, et dans tout autre document déposé par Nanobiotix auprès de la SEC, qui est disponible sur le site web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov/>. Les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et, sauf si cela est requis par la réglementation applicable, Nanobiotix ne sera pas tenue d'actualiser ces informations prospectives.

Contacts

Nanobiotix

Communications Department

Brandon Owens
VP, Communications
+1 (617) 852-4835
contact@nanobiotix.com

Investor Relations Department

Craig West
SVP, Investor Relations
+1 (617) 583-0211
investors@nanobiotix.com

Media Relations

FR – **HARDY**
Caroline Hardy
+33 06 70 33 49 50
carolinehardy@outlook.fr

Global – **uncapped Communications**
nanobiotixteam@uncappedcommunications.com

NBTX
Nasdaq Listed

NANO
LISTED
EURONEXT